

Objet : Commission de reconnaissance de l'expérience utile

AVIS DU CONSEIL GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

Conformément à l'article 100bis, §3, 5° du décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française, la Commission de reconnaissance de l'expérience utile est composée de quatre membres experts enseignants et leurs suppléants représentant chacun un domaine d'enseignement artistique.

Réuni le 12 octobre 2023, le Conseil général a remis à l'unanimité un avis favorable sur les membres experts enseignant suivants représentant le domaine des Arts de la Parole et du Théâtre, en remplacement de Madame Karine Rochat, membre effectif démissionnaire, et de Monsieur Pierre Pique, membre suppléant, parti à la retraite :

- Madame Muriel BUKI, membre effectif
Rue Démosthène, 59
1070 Anderlecht
buki_muriel@yahoo.fr - 0479 26 12 71
- Madame Catherine LAMBRECHT, membre suppléant
Rue Willem Kuhnen, 50
1030 Bruxelles
direction@acaforest.be - 0476 82 92 76

Propositions qu'en conséquence nous avons l'honneur de soumettre à l'approbation de Madame la Ministre.

M. Frédéric DEBECQ



Président du Conseil général

(CECP)

M. Yves DECHEVEZ



Vice-président du Conseil général

(FELSI)